



Démarchage abusif et trompeur d'un journal

Par **baranger78**, le **20/04/2011** à **21:26**

Bonsoir à tous !

J'ai été "démarché" par insistance par un journal de ma région qui s'appelle "Sud ouest" depuis quelques mois. Mon activité est de gérer un site internet discutant des idées sorties en charente maritime mais aussi de donner un coup de pouce aux artisans et commerçants de la charente maritime en utilisant des moyens de communications locales.

Après avoir simplement demandé en milieu d'année dernière, ce que représenterait le coût de paraître dans leur journal sur une page entière, en leur expliquant le projet, ils ont, d'abord été très emballés, et mon répondu par mail, puis appeler pour "conclure" un accord. Après leur avoir expliquer que cela prendra du temps, je les recontacterais le moment venu. Pendant quelques mois, ils n'ont pas arrêté de me relancer pour savoir si on pouvait lancer notre "collaboration".

Ils m'ont indiqués les secteurs de publication, et le cout de cette parution, en m'encourageant a se décider vite car "très peu de place" pour le mois de mai.

Début avril, je me décide et les contacte pour débiter une collaboration commerciale. aujourd'hui ils m'annoncent que tout est annulé, alors que les démarches avec les commerçants sont maintenant lancés.

Est ce qu'ils ont réellement le droit maintenant d'annuler le tout alors qu'ils nous avez demandé quelques temps avant de lancer la procédure ?

Dans l'attente de votre réponse a tous...

Merci

Manu

Par **chaber**, le **21/04/2011** à **07:22**

Bonjour

in contrat a-t-il été signé entre vous et le journal?

Par **baranger78**, le **21/04/2011** à **07:58**

Bonjour,

Non, aucun contrat de parution, mais des échanges de mail prouvant leur démarche et leur engagement pour cette parution pour le mois de mai.

de plus, j'ai validé ma demande avec mes coordonnées (pour la facturation) par mail toujours, et m'ont annulé cette prestation que 10 jours après ma commande, sans aucune nouvelle entre temps.

Est ce qu'il n'existe pas de délai d'annulation à respecter de la part d'un prestataire ?

Merci

Manu